

## COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS

N° 82/2025

## ARRETE DU MAIRE

**ORDONNANT L'ANNULATION DE L'ARRÊTÉ N°68/2025 ET REPORTANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'INSTAURATION D'UN PLAN D'ALIGNEMENT DU CHEMIN DES GRÈZES SITUÉ ENTRE L'AVENUE DE L'HERMET ET LA RUE DES PRATS****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS,**

- VU Le Code général des collectivités territoriales,
- VU Le Code de la voirie routière et notamment ses articles R.141-4 et R. 141-9,
- VU La délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2025 portant instauration d'un plan d'alignement « Chemin des Grèzes » et autorisant Madame le Maire à lancer l'enquête publique correspondante,
- VU L'arrêté n°68/2025 du 1<sup>er</sup> avril 2025 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique,
- VU La nécessité de réviser intégralement le projet d'alignement du Chemin des Grèzes par suite d'incohérences techniques avec le projet de voirie communiqué par l'agglomération,
- VU Les éléments techniques nouveaux apportés à la commune concernant les emprises foncières, objet du plan d'alignement,

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 :** L'arrêté n°68/2025 du 1<sup>er</sup> avril 2025 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 22 avril au 7 mai 2025 sur le projet d'instauration d'un plan d'alignement du Chemin des Grèzes est annulé.
- ARTICLE 2 :** L'enquête publique prévue est reportée à une date ultérieure, après refonte complète du projet d'alignement.
- ARTICLE 3 :** Un nouveau dossier, intégrant les corrections nécessaires, sera soumis à enquête publique conformément aux dispositions légales. Les dates de cette nouvelle enquête seront fixées par un arrêté ultérieur.
- ARTICLE 4 :** Le commissaire enquêteur désigné, **Madame FUERTES Catherine**, est informée de cette annulation et pourra être reconduite dans ses fonctions pour la future enquête.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera :
- Affiché aux lieux habituels d'affichage des avis officiels de la commune,
  - Publié sur le site internet de la commune,
  - Transmis au contrôle de légalité de la préfecture,
  - Communiqué aux propriétaires riverains déjà informés de l'enquête initiale.

**ARTICLE 6 :** La Directrice générale des services est chargée, en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Lescure-d'Albigeois, le 09 avril 2025

Le Maire,



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*